



Ansamb'

Not Devis Réunionnaise

Ansamb'NDR est Le rassemblement citoyen de La Réunion

Ansamb'NDR est né par les citoyens et réfléchi pour et avec les citoyens

Ansamb'NDR agit dans l'intérêt collectif pour une démocratie réelle et participative

Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

et membres

Le 10 février 2017, à Saint-Denis (Ile de La Réunion), les fondateurs de l'association ANSAMB'NDR se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes : [nom et adresse de chaque personne présente]

- *Piccino Delastey*, [redacted]
- *HOARAU Nicole*, [redacted]
- *DROSTANE Samuel*, [redacted]
- *LARTIN Gwenzèlle*, [redacted]
- [redacted]
- *PHILIBERT Jean Jacques*, [redacted]

M. *Piccino Delastey* est nommé président de séance ;

M. ou Mme *HOARAU Nicole* est nommé (e) secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du Bureau ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts

Nombre de votants : **5** Nombres de voix POUR : **5** Nombres de voix CONTRE : **0** Abstentions : **0**

L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés.



Ansbamb'

Not Deviz Réunionnaise

Ansbamb'NDR est Le rassemblement citoyen de La Réunion

Ansbamb'NDR est né par les citoyens et réfléchi pour et avec les citoyens

Ansbamb'NDR agit dans l'intérêt collectif pour une démocratie réelle et participative

- Désignation des membres du Bureau

L'Assemblée Générale constitutive désigne à l'unanimité :

Nombre de votants : 5 Nombres de voix POUR : 5 Nombres de voix CONTRE : \emptyset Abstentions : \emptyset

- M. Picairo Sebastien En qualité de Président de l'association
- Mme HOARAU Nicole En qualité de secrétaire de l'association
- M. OROSMANE SAMUEL En qualité de trésorier de l'association
- Mme LARTIN Gwenéïlle En qualité de membre du bureau appartenant au Collège de citoyens
- M. Philibert Jean-Jacques En qualité de membre du bureau appartenant au Collège de citoyens
 et qualité de membre fondateur -

- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Nombre de votants : 5 Nombres de voix POUR : 5 Nombres de voix CONTRE : \emptyset Abstentions : \emptyset

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Picairo Sebastien aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres.

A Saint-Denis, le 10 février 2017

Signatures

Président : Picairo Sebastien

Secrétaire : HOARAU Nicole

Trésorier : OROSMANE Samuel

Collège de citoyens : LARTIN Gwenéïlle

Fondateurs :
Philibert Jean-Jacques